

## PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/10/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Louis LAPRAZ, Kévin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etaient absents : Xavier GAUD, Claude REINHARDT, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN.

Etaient excusés et représentés : Pierre GRANDCHAMP (pouvoir à Agnès CUZIN) ; Audrey LEONARD (pouvoir à Kévin POUPARD).

### Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane CLAEYS est désigné comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Communauté de Communes :
  - ✓ Bureaux communautaires
  - ✓ Conseils communautaires
  - ✓ Commissions communautaires
  - ✓ Comité de pilotage annuel de la convention territoriale globale du territoire de la Communauté de Communes du Genevois
- Syndicat Intercommunal Pays du Vuache
- Syndicat Pays du Vuache
- Autres réunions

### DELIBERATIONS

1. Création et suppression poste adjoint territorial d'animation (19h60 à 23H48) et tableau des emplois
2. Ligne de trésorerie

### Point

- Ecole
- Périscolaire
- Suite acquisitions EPF
- Maison « DUPERRIER »
- Points hydrants commune

### INFORMATIONS DIVERSES

- \* Message d'Enzo DAL-MAS demande de rencontre dans le cadre d'un projet de recherche sur le Rhône ;
  - \* Message de Bérine SUBASI concernant projet d'implantation salon de thé ;
  - \* Zone bleue ;
  - \* Avis sur la crèche « Victoria Palomares »
  - \* DIVERS
-

## Approbation du compte-rendu

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 04 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### Comptes-rendus de réunions/commissions/bureaux/autres

Le conseil municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de Communes du Genevois  
Bureau communautaire du 22/09/2025 :

- ↳ Une présentation du nouveau site internet de la Communauté de Communes du Genevois est effectuée, celui-ci est plus fluide pour les usagers.
- ↳ Les membres ont débattu sur le projet de métro Jura/Salève proposé par le Canton et l'Etat de Genève.
- ↳ Les membres donnent leur accord de principe sur le périmètre de la compétence sport de la Communauté de Communes du Genevois. Pour rappel Chevrier verse par adhérant aux clubs labellisés.
- ↳ Ils approuvent la convention de prestation de services entre la communauté de Communes du Genevois et le Pôle Métropolitain du Genevois Français concernant le transport à la demande.
- ↳ Ils attribuent une subvention au comité de jumelage pour le 35<sup>ème</sup> anniversaire d'existence du jumelage entre la Communauté de Communes du Genevois et la ville de Mössingen.
- ↳ Ils émettent un avis favorable sur la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Collonges-Sous-Salève.
- ↳ Un accord de principe de la Communauté de Communes du Genevois sur l'avis émis par le Pôle Métropolitain du Genevois Français relatif à la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Collonges-Sous-Salève est donné.
- ↳ Ils approuvent la convention de partenariat 2025-2027 pour la gestion d'un logement de dépannage à Dingy-en-Vuache et Valleiry.
- ↳ Ils valident la convention d'utilisation liée au déploiement de l'autopartage sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois en partenariat avec CITIZ Auvergne-Rhône-Alpes et sont informés que ce service bien organisé est en développement.

#### Conseil communautaire du 22/09/2025 :

- ↳ L'assemblée est informée que le service REGENERO a évolué et notamment changé de nom pour « France Rénovation Haute-Savoie »
- ↳ Les membres décident de l'attribution du marché de travaux pour la création de voies cyclables « ViaRhôna » secteurs Viry-Ouest et Saint-Julien-en-Genevois – Zone industrielle sous le Puy (marché n°2025-39).
- ↳ Le rapport 2024 sur le prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et le rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement sont approuvés.

## Bureau communautaire du 06/10/2025 :

- ↳ Un point sur le schéma directeur de la petite enfance est effectué.
  - ↳ Les membres prennent connaissance de l'avancement sur l'étude de faisabilité de la résidence mobilité.
  - ↳ Ils adoptent la convention constitutive du groupement de commandes des fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs.
- Pôle Métropolitain Genevois :  
Commission transport et mobilité du 29/09/2025
- ↳ Un bilan du rapport d'activités 2024 du réseau Gembus est présenté par son directeur à l'assemblée. L'analyse de l'activité des lignes de transport public N et M montre que la hausse de 60% de l'offre en décembre 2023 s'accompagne de fortes hausses de fréquentation des lignes, ce qui est encourageant.
  - ↳ Rappel de la nouvelle ligne de bus n°4 qui relie la gare de Saint-Julien-en-Genevois à la gare d'Annemasse, depuis le 01/09/2025.
  - ↳ Le schéma cyclable de la CCG est définitivement validé en vue de sa présentation au Département de Haute-Savoie.
  - ↳ Une courte présentation du principe de liaison ferroviaire Jura-Léman-Salève proposé par le Canton de Genève est faite à l'assemblée.
- Syndicat Intercommunal Pays du Vuache du 06/10/2025 :
- ↳ Les membres sont informés des mouvements budgétaires.
  - ↳ Une attribution pour la mise en place d'une cabine médicale à la Maison de Santé du Vuache est discutée.
  - ↳ Information du portage par l'EPF de la démolition de la maison sur le terrain de la future gendarmerie à Vulpens.
  - ↳ Un point sur les futurs travaux de rénovation énergétique du Centre ECLA à Vulpens est effectué.

## Délibérations

### 1. Création et suppression poste adjoint territorial d'animation (19h60 à 23h48) et tableau des emplois (2025/10/01)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Compte-tenu de l'augmentation des effectifs scolaires, elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit :

- création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet 23,48h/35h ;
- suppression d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet 19,60h/35h.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet 23,48h/35h et la suppression d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet 19,60h/35h ;
- ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe ;
- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 2. Ligne de Trésorerie (2025/10/02)

Madame Le Maire a sollicité des établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 220 000€ sur un an. Cette ligne a pour but de pallier ponctuellement un manque de trésorerie.

Cette ligne est peu utilisée et elle est remboursée dès que la capacité financière est rétablie.

Après une consultation auprès de 3 organismes bancaires, seule la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole des Savoie ont répondu positivement. La Banque des Territoires/Caisse des Dépôts et consignations n'a pas fait de proposition, elle ne délivre pas de ligne de trésorerie, mais uniquement des prêts à long terme.

Madame Le Maire soumet donc aux membres du Conseil Municipal les propositions de contrat de financement de la ligne de trésorerie avec et leurs conditions.

Le rapport entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de financement pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 220 000 € sur 12 mois,

Considérant le besoin d'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pallier d'éventuels besoins de trésorerie durant l'année 2025/2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ -DECIDE de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, le contrat d'une ligne de trésorerie Interactive d'un montant de 220 000€ (deux cent vingt mille euro), pour une durée d'un an maximum, le taux sera un taux fixe de 2,84% l'an, le processus de traitement automatique pour le tirage et pour le remboursement se feront par crédit d'office, sans aucun montant minimum pour le tirage ni pour le remboursement. Le paiement des intérêts se fera chaque mois civil par débit d'office. Les frais de dossier s'élèveront à 880€ prélevés en une seule fois ;
- ✓ AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat d'une ligne de trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne ;
- ✓ AUTORISE Madame Le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie.

## 3. Ligne de Trésorerie (2025/10/03)

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2025/10/02 DU 09 OCTOBRE 2025

Madame Le Maire a sollicité des établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 220 000€ sur un an. Cette ligne a pour but de

pallier ponctuellement un manque de trésorerie, lié au décalage du règlement de différentes subventions.

Cette ligne peut être utilisée en fonction du besoin réel et elle est remboursée dès que la capacité financière est rétablie.

Après une consultation auprès de 3 organismes bancaires, seule la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole des Savoie ont répondu positivement. La Banque des Territoires/Caisse des Dépôts et consignations n'a pas fait de proposition, elle ne délivre pas de ligne de trésorerie, mais uniquement des prêts à long terme.

Madame Le Maire soumet donc aux membres du Conseil Municipal les propositions de contrat de financement de la ligne de trésorerie avec et leurs conditions.

Le rapport entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de financement pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 220 000 € sur 12 mois,

Considérant le besoin d'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pallier d'éventuels besoins de trésorerie durant l'année 2025/2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ DECIDE de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, le contrat d'une ligne de trésorerie Interactive d'un montant de 220 000€ (deux cent vingt mille euro), pour une durée d'un an maximum, le taux se fera au choix à chaque tirage (taux variable : ESTR+marge de 0,87% ou taux fixe de 2,84% l'an), le processus de traitement automatique pour le tirage et pour le remboursement se feront par crédit d'office, sans aucun montant minimum pour le tirage ni pour le remboursement. Le paiement des intérêts se fera chaque mois civil par débit d'office. Les frais de dossier s'élèveront à 880€ prélevés en une seule fois ;
- ✓ AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat d'une ligne de trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne ;
- ✓ AUTORISE Madame Le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie.

#### POINTS

##### Ecole :

Un point sur l'avancée des travaux d'extension de l'école est effectué par Madame Le Maire. Le déménagement est prévu la deuxième semaine des vacances scolaires de la toussaint.

##### Suite acquisitions EPF :

Madame Le Maire indique qu'il n'y a pas de nouveauté sur ce dossier.

##### Maison « DUPERRIER » :

Madame Le Maire informe l'assemblée avoir reçu en Mairie la famille DUPERRIER pour échanger sur leurs biens.

#### Point hydrants commune :

Monsieur Stéphane CLAEYS informe l'assemblée que des mesures de débits et pressions ont été réalisées au sujet des PEI (points d'eau incendie) et que le SDIS a procédé à la reconnaissance des hydrants de la Commune. Ces opérations visent à informer les sapeurs-pompiers sur l'état des bornes et débits des points d'eau pour leurs interventions.

Aussi, prochainement un travail sera à réaliser avec le SDIS pour une prise d'arrêté DECI (La défense extérieure contre l'incendie).

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

#### INFORMATIONS DIVERSES

#### Message d'Enzo DAL-MAS :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Enzo DAL-MAS a sollicité une rencontre dans le cadre d'un projet de recherche sur le Rhône. Cette rencontre sera programmée au printemps 2026, car actuellement c'est la période pré-électorale.

#### Message de Bérine SUBASI :

Madame Le Maire indique que Madame Bérine SUBASI souhaite créer un salon de thé et via l'Association « Entreprendre à Chevrier », a soumis sa demande de recherche d'un lieu où s'implanter sur la Commune. Aucune opportunité n'est possible sur la Commune.

#### Zone bleue :

Madame Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un second courrier recommandé en accusé réception du « collectif des résidents concernés ». Monsieur POUPARD propose d'augmenter l'amplitude horaire à 4h00 au lieu de 2h00 pour les visiteurs qui se rendent sur la Commune. Après discussion le Conseil Municipal décide de ne pas modifier l'arrêté.

#### Avis sur la crèche « Victoria Palomares » :

Madame Le Maire indique à l'assemblée que le projet de création d'une micro-crèche à Chevrier a été présenté en commission à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) le 23/06/2025 et le 15/09/2025 et qu'elle a décidé d'émettre un avis défavorable sur le projet.

#### DIVERS :

Madame Le Maire informe que cette année pour la cérémonie du 11 novembre, c'est au tour de la Commune de Chevrier d'organiser le repas.

Madame Le Maire rappelle que le 15 novembre prochain, aura lieu la montée nocturne de Sainte Victoire organisée par la MJC du Vuache. Un point sur l'organisation de cette manifestation est effectué.

Les membres du conseil municipal conviennent du jeudi 06 novembre 2025 comme date de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Agnès CUZIN

Le secrétaire,  
Stéphane CLAEYS